

Première audience filmée

08/03/2023



Pour la première fois, vendredi 10 mars 2023, la Cour de cassation filmera puis diffusera à 14h l'une de ses audiences.

Le premier président Christophe Soulard nous parle de cette **innovation**

L'audience, qui se tiendra le vendredi 10 mars, à 9h30, pourra ensuite être visionnée sur le site internet de la Cour de cassation à partir de 14h

[EN CLIQUANT ICI >](#)

Sur cette page, vous trouverez un communiqué mettant en lumière les enjeux juridiques de l'affaire examinée.

Le jour de la diffusion, une vidéo à visée pédagogique expliquera la façon dont se déroule une audience à la Cour de cassation.

